

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI



Article 1 : Présentation

Le 1^{er} Tournoi ; Bois-Colombes Rapide Chess Master est organisé par le Club d'Échecs de Bois-Colombes le samedi 3 septembre 2022.

Il se déroule dans le gymnase Smirlian 11 avenue Renée 92270 Bois-Colombes.

Ce Tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
 - Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque : au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptées par le 88^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyuk (Antalya, Turquie) actuellement en vigueur.

Les appariements et les classements se font au système suisse (Règles C04 FIDE) par le programme PAPI 3.3.6)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Rondes - Cadence

9 rondes.

Cadence Fischer : 12 minutes et 3 secondes par coup pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

Pointage à partir de 9h00. Première ronde à 10h30.

Remise des prix à partir de 18h00.

Article 5 :

Les inscriptions et les paiements se déroulent exclusivement en ligne via le site internet du club : www.bois-colombes-echecs.com

Les droits d'inscription sont les suivants :

jusqu'au 31/07 : Adultes 16 € / Jeunes 12 €

du 01/08 au 21/08 : Adultes 20 € / Jeunes 14 €

à partir du 22/08 : Adultes 24 € / Jeunes 16 €.

Il n'y a pas d'inscriptions sur place

Les prix ne sont pas cumulables.

Les prix du classement général sont repartis au système Hort avec un plancher de 40 €. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général : 1^{er} : 400 € 2^e : 300 € 3^e : 200 € 4^e : 100 €
- Prix par tranches ELO : 2300 à 2399 - 2200 à 2299 - 2100 à 2199 - 2000 à 2099
1900 à 1999 - 1800 à 1899 - 1700 à 1799 - 1600 à 1699 - 1500 à 1599
1400 à 1499 - 1300 à 1399 - 1200 à 1299 - strictement moins de 1200
80 € pour toutes les tranches ELO
- Prix spéciaux : 1^{ère} Joueuse : 80 € 1^{er} Jeune : 80 €

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 0,5, perte = 0).

Le départage entre les ex aequo est effectué par le Buchholz tronqué, puis par la performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de dix minutes de retard est forfait.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs remettent les pièces sur l'échiquier et vont annoncer le résultat de leur partie à la table de marque, à défaut à l'arbitre.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Respect de la Charte du Joueur et du code de l'éthique de la FIDE.

Article 10 : Rappels de règles

- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur est en fonction dans l'espace de jeu, le joueur perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu (les montres connectées devront être arrêtées),
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Article 11 :

Arbitre Principal : Gwénolé Grall (AFE1)

Arbitre secondant: Stéphane Pinçon (AFC)

Arbitre secondant: Pascal Leconte (AFC)

:

Article 12 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur